



Avril-Mai 2018

## ÉDITO



© Michel Jolyot

Le mois de mai se termine et de nombreux éditorialistes, journalistes et autres réalisateurs sont revenus sur l'autre mois de mai : mai 1968 ! Il est courant d'entendre que mai 68 aurait bouleversé la société française ; de nombreuses réformes ont été faites après les manifestations ! Cependant, d'autres estiment que ce ne fut qu'un évènement, un « carnaval révolutionnaire » disait Raymond ARON. C'est la société de l'après-guerre et les Trente Glorieuses qui ont conditionné peu à peu les changements opérés en France. La Grande-Bretagne ou l'Allemagne ont connu des réformes sans « mai 68 ». Il a peut-être été un accélérateur ! L'amélioration de la condition féminine s'est peu à peu (et pas encore complètement) « dépaternalisée » et égalisée par l'évolution progressive des moeurs et des influences étrangères. C'est avant 1968 qu'une « révolution » a changé le quotidien des femmes en France : la loi du 13 juillet 1965 autorisa les femmes mariées à travailler sans l'autorisation de leur époux et à ouvrir un compte bancaire en leur nom. C'est aussi le 28 décembre 1967 que les parlementaires adopteront la loi Neuwirth autorisant la contraception. Les mentalités changeront peu à peu. Si ce sont les manifestations contre la guerre du Vietnam et la demande de mixité dans les facultés qui ont pu être les premiers éléments déclencheurs de mai 68, une jeunesse pleine d'espoir reprochait un pouvoir trop autoritaire et une personnification à outrance de celui-ci. De tout temps, les citoyens demandent de la considération et de l'écoute. Une société se transforme avec ses habitants et avec ses territoires. Rappelons-nous que mai 68 a été suivi dans les grandes villes étudiantes mais que l'ampleur a été moindre dans les petites et moyennes villes et a fortiori dans les campagnes ! Aujourd'hui encore, il faut s'appuyer sur les maires et les collectivités qui accompagneront les transformations (banlieues, transition énergétique, logement, etc.), les réformes engagées réussiront pleinement si les territoires sont pleinement associés et ceci d'autant plus si les forces vives, les acteurs locaux, les élus locaux et les professionnels sont écoutés et que leurs avis soient pris en compte.

## L'actualité au Sénat en avril-mai



© Sénat

L'actualité au Sénat en avril-mai

## Stages d'observation pour les collégiens de moins de 14 ans



© pixabay.com

La proposition de loi « relative à l'autorisation pour les mineurs de moins de 14 ans d'effectuer un stage d'observation dans tout établissement régi par le droit privé » que j'ai déposée à la Présidence du Sénat le 27 mars dernier, reçoit la cosignature d'un très grand nombre de mes collègues. Chacun d'entre nous connaît les stages d'observation en milieu professionnel pour les élèves de 4<sup>ème</sup> ou de 3<sup>ème</sup> instaurés depuis plusieurs années afin de développer leurs connaissances sur l'environnement technologique, économique et professionnel et notamment dans le cadre de l'orientation à l'éducation. Or, ce que chacun sait moins, c'est que les élèves de moins de 14 ans ont le droit de faire leur stage uniquement dans les administrations, les établissements publics administratifs et les collectivités territoriales. Une seule exception prévoit qu'ils peuvent effectuer ce stage dans les établissements régis par le droit privé, uniquement s'il s'agit de membres de la famille employés sous l'autorité du père, de la mère ou du tuteur ; autrement dit, uniquement dans les entreprises familiales. Or, il y a évidemment des enfants de moins de 14 ans dans ces classes, a fortiori en classe de 4<sup>ème</sup>. Puisque ce stage d'observation vise à faire découvrir aux élèves le monde professionnel et économique, à explorer les métiers et les formations et à développer ses connaissances, il me paraît pertinent d'ouvrir le champ des possibilités et d'élargir la tenue de ces stages d'observation dans toute entreprise (sociétaires, individuelles, artisanales ou associatives) régie par le droit privé. Bien entendu, comme le rappelle la note du ministère de l'éducation nationale, ce stage d'observation ne doit pas présenter de risques pour la santé, la moralité ou la sécurité des élèves (article L. 4153-2 du code du travail). L'article L. 332-3-1 du code de l'éducation entrouvre cette possibilité : « Des périodes d'observation en milieu professionnel, dans une entreprise, une administration ou une association, d'une durée maximale d'une semaine peuvent être proposées durant les vacances scolaires aux élèves des deux derniers niveaux de l'enseignement des collèges ou aux élèves des lycées, en vue de l'élaboration de leur projet d'orientation professionnelle. Dans l'exercice de leurs compétences, les chambres consulaires apportent leur appui à l'organisation de ces périodes ». Seulement, la note du ministère rappelle que l'expression « durant les deux dernières années de leur scolarité obligatoire » désigne dans l'article L. 4153-1 du code du travail les élèves de 14 et 15 ans. Afin de caler les textes avec la réalité de la vie de nos collégiens, je souhaite clairement autoriser les élèves de moins de 14 ans à effectuer leur stage d'observation lié aux objectifs de l'éducation nationale dans les

établissements régis par le droit privé, comme leurs camarades de classe âgés de plus de 14 ans.

[Lire la proposition de loi](#)

## Auditions groupe Tourisme



© pixabay.com

La France étant régulièrement classée première destination touristique mondiale en nombre avec 89 millions de visiteurs étrangers devant l'Espagne et les Etats-Unis ; le tourisme étant un secteur important de la vitalité de l'économie française, j'ai choisi d'appartenir au groupe « Tourisme ». Le 3 avril, j'ai participé à des auditions des acteurs de ce pan d'activités menées par ce groupe (élus locaux, sites d'hébergement, hôteliers, offices de tourisme, élus locaux, etc.). Ces auditions non rattachées à l'examen d'un texte en particulier permettent d'appréhender les attentes et les perspectives de développement des uns et des autres.

## Audition Edouard Sauvage – GrDF



© Sénat

Le 4 avril dernier, la commission des affaires économiques recevait en audition Edouard SAUVAGE, directeur général de Gaz Réseau Distribution France (GrDF). Les sénateurs ont évoqué avec lui la stratégie de l'organisme, la transition énergétique, les conséquences de la mise en concurrence du secteur énergétique, les tarifs réglementés ou encore la méthanisation. Quant à moi, j'ai insisté auprès du Directeur général sur l'importance de la préservation des stockages souterrains stratégiques d'hydrocarbures. Les stockages souterrains des hydrocarbures sont des infrastructures essentielles au bon fonctionnement du système énergétique français et indispensables à la sécurité des approvisionnements des consommateurs nationaux en cas d'aléas climatiques et/ou géopolitiques. Par exemple, en cas de pic de froid, plus de 50% de la consommation hexagonale de gaz est fournie par les stockages. A l'heure de la révision à venir de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE), la Commission européenne semble remettre en cause ces sites stratégiques au prétexte d'une éventuelle aide d'Etat. Tout site de stockage qui ne serait pas retenu dans la future PPE sera irrémédiablement condamné. Il est primordial de cadrer le mandat de négociation avec la Commission européenne et d'éviter un compromis au détriment de la sécurité d'approvisionnement de la France. J'ai depuis une réponse du Ministre de la Transition écologique (voir article « réponses ministérielles multiples »).

[Voir l'ensemble de l'audition](#)

## Association des Amis de la Gendarmerie



© pixabay.com

Membre de la réserve citoyenne de la Gendarmerie depuis plusieurs années, j'ai adhéré à l'association des Amis de la Gendarmerie. Cette association, reconnue d'intérêt général, a été créée en 1932 pour promouvoir « la Présence et le Prestige de la Gendarmerie » ce qui est encore leur devise aujourd'hui. Elle est ouverte à toute personne qui se reconnaît dans les valeurs de la Gendarmerie nationale et qui veut les porter, les défendre et les transmettre. Les Amis de la Gendarmerie ont pour vocation principale de faire connaître, faire apprécier et soutenir la Gendarmerie nationale au sein de la société civile. Les adhérents sont répartis dans un vaste réseau de comités locaux, souvent plusieurs par département. Par ailleurs, des comités Junior ont vocation à accueillir les étudiants et les jeunes actifs de moins de 35 ans. Une revue trimestrielle est éditée pour apporter aux adhérents une information de qualité sur la gendarmerie d'aujourd'hui. C'est un acte symbolique supplémentaire de mon soutien aux forces de l'ordre, et de Gendarmerie en particulier, qui sont à pied d'œuvre pour défendre la liberté et la sécurité de nos concitoyens, notamment dans les communes rurales.

## Groupe des anciens combattants et de la mémoire



© UNC

Le 5 avril dernier, à l'invitation de mon collègue de Seine-Maritime Charles REVET, j'ai rejoint le groupe sénatorial des anciens combattants et de la mémoire combattante, qu'il préside. Composé d'une quarantaine de sénateurs, il vise à soutenir le travail de mémoire en hommage aux soldats Morts pour la France et aux blessés aux combats ; il traite également des conditions des pensions et des soutiens aux anciens combattants. Le dépôt de ma proposition de loi relative à la protection des drapeaux des associations d'anciens combattants, qui a reçu plus d'une cinquantaine de cosignataires, a été favorablement accueillie par ce groupe de sénateurs.

[Rappel de ma proposition de loi](#)

## Rendez-vous avec UNIJUS



© pixabay.com

Sollicitée par la filière jus de fruits, j'ai reçu dans mon bureau au Sénat, la secrétaire générale d'UNIJUS, l'Union Nationale Interprofessionnelle des Jus de Fruits qui rassemble une trentaine de membres qui représente l'ensemble de la filière : du producteur de jus de fruits et de légumes jusqu'à l'embouteilleur en passant par le fournisseur, l'importateur et le distributeur de nos matières premières, les jus de fruits et de légumes provenant de tous les continents et régions du monde. Dans le cadre de l'examen du projet de loi « Alimentation », il est important que les jus soient appréciés dans leur globalité et qu'ils gardent le positionnement qui est le leur parmi la catégorie des fruits et légumes. La reconnaissance qu'un verre de jus compte comme l'une des 5 portions quotidiennes de fruits et légumes est importante. En moyenne, les consommateurs de jus de fruits boivent  $\frac{1}{2}$  verre par jour, notamment au petit-déjeuner, participant pleinement à l'équilibre alimentaire, principalement les 100% pur jus.

## PJL élections européennes



© pixabay.com

Le groupe Union Centriste apporte son soutien au texte relatif à l'élection des représentants au Parlement européen qui rétablit une circonscription nationale unique pour les prochaines élections européennes prévues le 26 mai 2019. En effet, les 8 circonscriptions interrégionales actuelles ne parvenaient ni à refléter suffisamment la diversité des courants d'opinion ni à mobiliser les électeurs, sans créer par ailleurs un quelconque lien de proximité entre les élus et le territoire de leur circonscription. De plus, ce découpage manquait de cohérence sur les plans culturel, économique, social et administratif, notamment suite au redécoupage des régions de 2015. Enfin, la multiplication des circonscriptions tendait à limiter les effets du scrutin proportionnel auquel les élus centristes sont attachés. Avec la circonscription nationale unique, la France retrouve le modèle majoritaire dans l'Union Européenne. Ce mode d'élection répond à la double exigence de garantie du pluralisme politique et d'intelligibilité du scrutin, conditions indispensables au rétablissement de la confiance des Français dans le projet européen. Notons que j'ai défendu en séance les amendements de mon collègue Gérard POADJA, sénateur de la Nouvelle-Calédonie, relatifs à la défense de circonscriptions électorales distinctes pour les Outre-mer. Il fallait marquer les esprits pour assurer aux territoires ultra-marins une représentativité au Parlement européen. Les listes candidates ne devront pas occulter ces territoires donnant à la France sa puissance maritime.

## Audition Foncier agricole



© D.R.

J'ai participé avec le groupe d'études « Agriculture et alimentation » à l'audition de M. Dominique POTIER, député de Meurthe-et-Moselle et rapporteur de la mission d'information sur le foncier agricole à l'Assemblée nationale. Cette mission compte mener ses travaux jusqu'en juillet avant de rendre son rapport, en septembre. Sur la question du foncier agricole, l'objectif affiché est de le « protéger et de le partager ». Une analyse vaste et approfondie est menée : partage entre activités, artificialisation préoccupante des terres, transmission et installation des exploitations, etc. Nous avons pu évoquer les outils de protection et de partage du foncier à l'œuvre dans des pays connaissant la même concurrence pour les terres. A l'aune de l'examen du projet de loi « Agriculture et Alimentation, des mesures pourraient intégrer ce texte.

## Audition CNIV



© pixabay.com

A l'initiative de Sophie PRIMAS, présidente de la commission des affaires économiques, nous avons reçu des membres du Comité National des Interprofessions des Vins (CNIV) afin d'échanger sur les mesures prévues dans le projet de loi "Agriculture et Alimentation". Ils ont particulièrement souhaité nous interpeller sur la pratique des contrats écrits qui est, au sein de la filière viticole, fortement établie, à la différence de certaines filières. Ainsi, la quasi-totalité des interprofessions ont pris des contrats-types rendus obligatoires par la procédure d'extension. Dès lors, selon eux, le projet de loi rendrait caduques l'ensemble de ces contrats qui sont, dans leur forme et dans leur pratique, adaptés à la réalité économique de la filière. La construction du partage de la valeur, pour être opérationnelle, doit s'opérer dans un cadre législatif adapté à la réalité des filières. Aussi, si les groupements de producteurs jouent un rôle utile au sein de la filière viticole, la commercialisation est opérée à partir de 85 000 exploitations viticoles, dont la très grande majorité des produits bénéficient d'un signe de qualité. Par ailleurs, 50% de la valeur est commercialisée à l'étranger. Ils estiment que le dispositif de la loi (article 1 et 5), s'il n'était pas adapté par voie d'accord interprofessionnel, serait alors impossible à mettre en œuvre. Une des priorités du Plan filière est de sécuriser la contractualisation à long terme. Pour ce faire, en dehors de la nécessaire adaptation du droit de la concurrence européen, deux éléments sont essentiels. D'une part, la possibilité d'inclure des clauses de réserve de propriété dans les contrats interprofessionnels afin de sécuriser les producteurs. D'autre part, il est primordial de clarifier les conditions de contrôle de l'administration en matière d'accords interprofessionnels dérogatoires aux délais de paiement. Enfin, ils avancent que la commercialisation en grande distribution d'un champagne à 5 € ou d'un cognac XO à 19,99 € sont destructrices de valeur et de capital immatériel qui fonde la notoriété des signes de qualité. J'ai apprécié de débattre de ces questions précises sur la filière viti-vinicole qui pèse positivement dans la balance commerciale de la France.

## Audition futur administrateur CEA



© pixabay.com

Avant la nomination du nouvel administrateur général du Commissariat à l’Energie Atomique et aux énergies alternatives (CEA), la commission des affaires économiques auditionne le candidat pressenti. Ainsi, le 17 avril dernier, nous avons reçu François JACQ proposé par le Président de la République. Le Parlement se prononçant sur cette nomination, le Président de la République ne pourrait procéder à cette nomination si l’addition des votes négatifs de chaque commission représentait au moins trois cinquièmes des suffrages exprimés. Après avoir présenté les activités du CEA et ses recherches scientifiques, le candidat a présenté ses visions de la défense et la sécurité, les énergies bas carbone que sont le nucléaire et les renouvelables, la recherche technologique pour l’industrie et la recherche fondamentale en sciences de la matière et du vivant (missions dévolues au Commissariat). Les sénateurs l’ont interrogé sur le stockage de l’électricité, l’état du développement des piles à combustible, l’énergie solaire, les collaborations avec d’autres organismes, etc. Je lui ai demandé quelle était sa vision des liens que doivent entretenir ou non le CEA avec AREVA, comme l’avait évoqué son « prédécesseur ». Sa réponse est claire et nette !

[Voir l’ensemble de l’audition](#)

[Lire le compte-rendu intégral de cette audition](#)

## Rencontre Régions de France



© ARF

Le 17 avril, à sa demande, j'ai rencontré Hervé MORIN, président de la région Normandie et président de l'Association des Régions de France à Paris. Installé dans ces fonctions depuis la démission de Philippe RICHERT, le nouveau président a souhaité évoquer avec quelques parlementaires l'actualité des régions, le contexte des collectivités locales et les impacts sur celles-ci des réformes menées actuellement par le Gouvernement et pour lesquelles les régions pourraient hériter de compétences, de charges ou d'expérimentation (projets de réforme ferroviaire, de la formation professionnelle et de l'apprentissage, du logement, etc.). De nombreuses régions, au premier rang duquel, la région Grand-Est ont manifesté leur intérêt de prendre plus de poids dans ces réformes afin d'être plus réactives et ancrées dans les réalités. L'Etat doit accompagner ce mouvement avec des garanties financières.

## PPL carte anciens combattants d'Algérie



© UNC

J'ai cosigné la proposition de loi visant à attribuer la carte du combattant aux soldats engagés en Algérie après les accords d'Évian, du 2 juillet 1962 jusqu'au 1er juillet 1964, déposée par mes collègues Dominique de LEGGE et Philippe MOUILLER. Elle a pour objet de réparer une inégalité persistante entre les Français engagés dans les combats en Afrique du Nord entre 1952 et 1964. En effet, si la qualité de combattant a été octroyée aux personnes ayant participé aux « opérations » en Afrique du Nord entre le 1er janvier 1952 et le 2 juillet 1962 par la loi n° 74-1044 du 9 décembre 1974, les soldats engagés sur le territoire algérien après le 2 juillet 1962 ne sont pas considérés comme des combattants comme les autres. Cette différence de traitement entre militaires est d'autant plus choquante que si la signature des accords d'Évian, le 18 mars 1962, marquait la fin du conflit armé, près de 80 000 militaires français ont continué d'être déployés sur le territoire algérien, conformément aux dispositions des accords. Il restait 305 000 soldats français sur le territoire algérien en juillet 1962, 103 000 en janvier 1963 et près de 50 000 en janvier 1964. Durant cette période, au moins 535 militaires français, appelés et engagés, sont « morts pour la France ». Il est temps aujourd'hui de mettre un terme à une injustice vis-à-vis de ces soldats et de leurs familles et d'apurer le passé et de reconnaître la mémoire de tous ceux qui sont restés sur le sol d'Algérie après le 2 juillet 1962. Cette évolution, soutenue de longue date par une grande majorité d'associations du monde combattant, permettrait de rétablir ces soldats dans leur dignité. La France reconnaît d'ailleurs que ces militaires se trouvaient dans une situation périlleuse, puisqu'ils peuvent obtenir le titre de reconnaissance de la Nation, qui suppose la participation à un conflit.



## PPL « Américains accidentels »



© pixabay.com

Mardi 15 mai 2018, le Sénat a examiné la proposition de résolution, que j'ai cosignée, invitant le Gouvernement à prendre en compte la situation des « Américains accidentels » concernés par le Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA), présentée par ma collègue Jacky DEROMEDI, Sénateur représentant les Français établis hors de France. Cette proposition de résolution concerne les Français nés aux États-Unis et ayant acquis de fait, sans le vouloir, la nationalité américaine, parfois du fait d'une résidence occasionnelle ou au cours d'un voyage de leurs parents. Depuis l'entrée en vigueur du Foreign Account Tax Compliance Act (« FATCA ») et de l'accord franco-américain de 2013, l'administration fiscale américaine exige de tout Américain, y compris ces « Américains accidentels », la transmission de données notamment fiscales et l'acquittement, le cas échéant, d'impôts supplémentaires aux États-Unis. Nous avons souligné que « les compatriotes concernés rencontrent de graves difficultés du fait des obligations mises à leur charge [et] qu'il peut en résulter de graves mesures d'exclusion de ces compatriotes de tout ou partie des services bancaires », en raison des exigences fiscales imposées aux banques françaises qui hébergent des comptes de personnes de nationalité américaine et qui préfèrent parfois fermer ces comptes. Nous avons souhaité par ce texte « encourager le Gouvernement à veiller à ce que soit prise en compte la situation des « Américains accidentels » et à adopter des mesures répondant à leurs attentes notamment en ce qui concerne : leur droit au compte bancaire ; la garantie de la fin des différences de traitement par les banques françaises ; la réciprocité dans la mise en œuvre de l'accord bilatéral relatif au FATCA ; l'information des Français vivant aux États-Unis des conséquences fiscales attachées à leur expatriation ; la mise en œuvre d'une action diplomatique tendant à obtenir un traitement dérogatoire pour les « Américains accidentels » leur permettant, soit de renoncer à la citoyenneté américaine par une procédure simple et gratuite, soit d'être exonérés d'obligations fiscales américaines ; la réciprocité d'application de l'accord franco-américain du 14 novembre 2013. Le Sénat a adopté ce texte à l'unanimité.

## Rencontres avec la Ministre GOURAULT



© Ministère de l'Intérieur

Ces dernières semaines, j'ai pu échanger avec Jacqueline GOURAULT, Ministre auprès du Ministre de l'Intérieur ; une première fois lorsqu'elle était reçue au Sénat devant le groupe Union centriste et la seconde, au Ministère de l'Intérieur. Lors de ces discussions à bâtons rompus dans son ministère, j'ai pu lui faire part de mes attentes quant à la révision constitutionnelle que je souhaite accompagner à condition d'être entendue. La réforme de l'élection des représentants au Parlement européen qui rétablit une circonscription nationale unique pour les prochaines élections européennes prévues le 26 mai 2019 faisait partie de nos discussions.

Enfin, proximité d'ancienne collègue du Sénat oblige, nous avons remémoré la mobilisation depuis des années menées pour la rénovation du commissariat d'Eprenay : c'est aujourd'hui engagé !

## Audition INRA - trufficulture



© pixabay.com

Le groupe « Agriculture et Alimentation » a reçu des chercheurs de l'INRA le 16 mai dernier afin de nous présenter leurs contributions aux recherches et au développement de la filière trufficole. Nous en avons détaillé les impacts écologiques et économiques en Europe notamment. Il existe environ 180 espèces dans le monde comme *Tuber melanosporum* (truffe noire du Périgord par exemple) ou *Tuber magnatum* (truffe blanche du Piémont). La production a chuté au cours du XX<sup>ème</sup> siècle en France pour se stabiliser depuis 25 ans. La culture des truffes nécessite jusqu'à 200-300 heures par hectare/an. Ne nécessitant pas d'intrants chimiques, la trufficulture constitue des barrières sanitaires et des réservoirs de biodiversité dans les zones agricoles. Le chiffre d'affaires de la culture trufficole est estimée à 82,6 millions d'euros en 2010 pour une production de 30 tonnes de truffes noires. Environ, 50 000 personnes auraient une activité (à temps plein ou partiel) liée à cette culture de ces champignons en France. Afin de répondre aux préoccupations de la filière, notamment face au dérèglement climatique, l'INRA développe entre 2016 et 2019 un projet d'expérimentation national baptisé CultuTruf.

## Vert-Toulon en visite au Sénat



© D.R.

Didier MAILLARD, maire de Vert-Toulon, près de Vertus, a organisé une journée à Paris avec une escale au Sénat pour les membres du conseil municipal et des habitants actifs de sa commune. Ils ont été accompagnés du maire de Loisy-en-Brie, Olivier GUICHON. Le fonctionnement des institutions de la République, le travail parlementaire exercé par les Sénateurs n'ont plus aucun secret pour eux. Ils étaient ravis de découvrir la Haute Assemblée parfois délaissée par le traitement médiatique qui lui est réservé. Ils ont également été charmés par la beauté du Palais du Luxembourg. Ce fut un réel plaisir de leur accueillir et d'échanger avec eux sur le Sénat.

## QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

### Réponses ministérielles multiples



© pixabay.com

En avril et mai, j'ai reçu de nombreuses réponses ministérielles suite aux questions écrites que j'avais déposées. Certaines d'entre elles ne répondent que partiellement aux problématiques soulevées :

- 1) Contrôle des centres de santé : lire la réponse de la ministre de la Santé
- 2) Troubles « Dys » : lire la réponse de la ministre du Travail
- 3) Troubles « Dys » : lire la réponse de l'Education nationale
- 4) Stockage stratégique d'hydrocarbures : lire la réponse du ministre de la Transition écologique et solidaire
- 5) Industrie française du parquet » : lire la réponse du ministre de l'Agriculture
- 6) Reste à charge pour les frais d'optique : lire la réponse de la ministre de la Santé
- 7) Déversoirs d'orage : lire la réponse du secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Transition écologique et solidaire

## Suppression de navigabilité des voies fluviales



© pixabay.com

Les associations de plaisanciers m'ont fait part du rapport du Conseil d'orientation des infrastructures sur les mobilités au quotidien qui prévoirait de sortir des voies navigables 20% des 6700 kms de notre réseau fluvial. J'ai sollicité la Ministre chargée des Transports sur cette question en lui demandant quelles raisons dirigent une telle proposition et si le Gouvernement entend suivre les recommandations de ce rapport quant à la suppression de près de 1000 kms de navigation de ces voies fluviales.

## Frais de chauffage – logements collectifs



© pixabay.com

Interpellée par les professionnels de la conception, la fabrication, l'installation et la maintenance d'instruments de mesure, j'ai transmis leurs questionnements à Jacques MEZARD, ministre de la Cohésion des territoires concernant les modifications apportées à la loi relative à la Transition Ecologique pour une Croissance Verte (TCEV) par l'article 21 du projet de loi pour l'évolution du logement, l'aménagement et le numérique (ELAN). A propos de l'individualisation des frais de chauffage (IFC), la rédaction du projet de loi viderait, d'après eux, de sa substance le principe même de l'IFC et engendrerait une situation d'insécurité juridique en créant des dérogations. Des alinéas réintroduisent le principe d'une dérogation à l'IFC selon un seuil de consommation. Ces professionnels estiment que c'est à cause de ce même seuil – en pratique très difficile à calculer – que l'IFC n'a jamais décollé en France. La LTECV, dont l'article 26 avait pour objet de lever ce principal frein, ouvrait droit à dérogation uniquement dans le cas où les coûts étaient réellement excessifs, c'est-à-dire lorsque les travaux nécessaires devaient conduire à modifier l'ensemble de l'installation de chauffage dans un immeuble collectif. Avec ce projet de loi, il est offert la possibilité de déroger à l'IFC «au regard des économies attendues, en dehors de toute considération écologique ». J'ai demandé au ministre de m'indiquer si ces impacts ont été intégrés lors de la rédaction de ce projet de loi et en quoi les dérogations déjà introduites par la loi TCEV pour l'individualisation des frais de chauffage doivent être accentuées.

## ALK : laboratoire contre les allergènes



© pixabay.com

Avec mes deux collègues marnais, nous avons saisi la Ministre de la Santé sur les difficultés risquant de frapper le laboratoire ALK. Celui-ci travaille intégralement sur 60 allergènes respiratoires (plus particulièrement la désensibilisation) et fabrique les diagnostics du triple test. Ses traitements sont curatifs et préventifs, notamment contre l'asthme allergique. Ils sont également personnalisés et n'ont pas d'Autorisations de Mise sur le Marché (AMM) puisqu'ils sont soumis aux autorisations APSI (allergènes préparés spécialement pour un individu) pour des patients dont la moyenne d'âge est de 23 ans. Le groupe s'est lancé depuis quelques années dans la recherche et le développement des allergènes sous forme de comprimés avec des AMM européennes (2011 pour les graminées et un objectif en 2018 pour les acariens). Le groupe est présent en France depuis 2005 et emploie notamment 150 personnes sur le site de Vandeuil (Marne), pour la production d'APSI, sur lesquels 20 millions d'euros ont été investis depuis 2012. Les produits transitent par une plateforme dans la Meuse avant d'être expédiés chez les patients de la France entière. Actuellement, les APSI sont remboursés à 65% par la sécurité sociale pour leurs formes sous-cutanées ainsi que pour les formes sublinguales (90% des patients). En 2006, après saisine, le collège de la Haute Autorité de Santé a demandé à la commission de transparence d'évaluer le dispositif. En décembre, le collège de la HAS a fait paraître une recommandation indiquant un taux de remboursement des voies sous-cutanées passant de 65% à 0%, et de 65% à 15% pour les sublinguales. Or, avec un taux de remboursement à 15%, les complémentaires santé ne prennent pas à leurs frais le reste à charge (pour 40 à 45% d'entre elles). Aujourd'hui, 300.000 patients sont traités par APSI en France et dépendent de deux laboratoires : l'un est français, l'autre est suisse. Le risque de déremboursement est tel qu'un nombre important de patients ne prendraient plus leurs traitements alors qu'il n'y a pas d'alternative. Ceci induit une estimation de 45% de ventes en moins, et le site de Vandeuil, dans la Marne, pourrait disparaître. L'immunothérapie agit sur le fond, contrairement aux traitements symptomatiques (claritine, aérius, etc.) et les cas d'allergies avec une mutation des profils des patients explosent. En janvier 2017, l'allergologie a été reconnue comme une spécialité médicale et 30 postes d'internes ont été ouverts en octobre, ce qui démontre bien l'utilité thérapeutique de cette spécialité. En parallèle, le comité économique a demandé au laboratoire ALK de faire des économies. Ce dernier s'est inscrit dans cette démarche mais les difficultés se font ressentir. Les professionnels considèrent qu'un taux de remboursement de 30% permettrait une sortie appropriée, tant pour la Sécurité sociale que pour les complémentaires. D'après des informations récentes, leur demande de 30% que nous avons appuyé aurait été acceptée. Nous attendons une réponse de la Ministre.

## Moulins marnais



© pixabay.com

Sollicités par les représentants de l'Association des Moulins Marnais, avec mon collègue Yves DETRAIGNE, nous avons interpellé Nicolas HULOT, Ministre de la Transition écologique et solidaire sur la question de l'interprétation de l'article L. 214-18-1 du code de l'environnement issu de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 qui entend garantir la circulation des espèces animales et le bon déroulement du transport des sédiments dans les cours d'eau. Cette association, comme les autres associations de défense de ces bâtisses, considère que tout moulin régulièrement installé et équipé pour produire de l'électricité devrait être affranchi et exonéré de mise en conformité. Pourtant, au motif de respecter la continuité écologique, ils sont sommés de faire le choix entre détruire leurs moulins considérés comme des obstacles transversaux rompant cette continuité, ou s'équiper à des coûts exorbitants en dispositifs de franchissement (passes à poissons, rivières de contournement, etc.). Pourtant, ces bâtiments sont implantés sur les cours d'eau depuis des centaines d'années sans préjudice pour la circulation des poissons et des sédiments. Outre une valeur patrimoniale avérée, ils constituent également un fort vecteur d'identité territoriale et un modèle d'économie de proximité. L'énergie hydraulique qu'ils produisent est en outre une énergie propre. Considérant donc qu'il est essentiel de trouver un compromis entre la protection de l'écosystème et la préservation de ce patrimoine hydraulique, nous avons demandé la position du Ministre sur ce sujet.

## Ethanol de mélasse : réponse du Ministre



© pixabay.com

Avec quelques parlementaires de la Marne, nous avons interpellé le Gouvernement sur le maintien de l'éthanol de mélasse dans le plafond de 7% des biocarburants conventionnels. En effet, une décision du Gouvernement va à l'encontre des objectifs recherchés par la France en matière de qualité de l'air et de réduction des gaz à effet de serre. Il vient de considérer l'éthanol de mélasse comme éthanol de première génération ; alors qu'il était considéré comme vertueux en tant que biocarburant permettant une décarbonation immédiate du parc roulant. Cette optique avait été confirmée par la loi de transition énergétique et le Plan Climat. Par un courrier du 17 avril, le ministre de la Transition écologique maintient sa position sur l'éthanol de mélasse obtenu par extraction du sucre contenu dans le jus de betteraves et défend, qui plus est, l'importation d'huiles de palme (voir article). L'agriculture française appréciera !

## Huiles de palme importées



© pixabay.com

Avec mes deux collègues marnais, nous avons écrit à Nicolas HULOT, Ministre de la Transition écologique et solidaire afin qu'il nous explique l'illogique décision qu'il vient de prendre concernant la transition énergétique et le bilan carbone. En effet, le Ministre vient d'autoriser Total à exploiter 300 000 tonnes d'huile de palme importées par an, à la raffinerie de La Mède dans les Bouches-du-Rhône. Pour rappel, le 17 avril dernier, M. HULOT nous écrivait que "La France s'inscrit par ailleurs dans une politique ambitieuse de lutte contre la déforestation importée au travers d'exigences sur les caractéristiques des matières premières..." (voir article éthanol de mélasse). Ce choix apparaît donc comme un véritable camouflet pour les producteurs de colza et de tournesol français et, plus généralement, pour le monde agricole en son ensemble qui se bat, au quotidien, pour produire des matières premières locales, tracées et durables. Ceci prive ainsi les agriculteurs français, soumis à des réglementations environnementales drastiques, d'un débouché durable, qui avait jusqu'alors permis de bâtir une filière des huiles et protéines végétales performantes. Chantre de l'Accord de Paris sur le réchauffement climatique, il le piétine en faisant le choix de continuer à importer de l'huile de palme alors que la majorité des Français sont opposés à son utilisation et que le Parlement européen en a voté l'interdiction des importations pour 2021. Nous ne pouvons donc pas comprendre ce choix de favoriser cette importation au détriment d'un modèle de transition écologique durable favorisant la proximité. Nous lui avons exprimé que nous souhaitons vivement qu'il renonce sur ce dossier qui symbolise une rupture majeure avec les enjeux agricoles et environnementaux contemporains.

## Contrat de solutions : les agriculteurs acteurs



© pixabay.com

Avec l'ensemble des parlementaires marnais, nous avons adressé un courrier au Premier ministre et au Ministre de l'Agriculture afin de soutenir le « contrat de solutions » porté par les agriculteurs. Partant du principe que ces derniers ont accompli de multiples améliorations en matière environnementales et sanitaires depuis des décennies, et bien souvent de manière volontaire.

Pour illustrer leurs actions, nous pouvons reconnaître que la France est 9ème au classement européen des utilisateurs de produits phytosanitaires à l'hectare cultivé, 700 000 kms de haies sont entretenues par les agriculteurs et les éleveurs, 400 000 kms de rives de cours d'eau sont bordées de bandes enherbées permanentes ou par des prairies et taillis pour limiter l'impact sur l'eau, des exploitations ont réduit de 40% l'usage des antibiotiques pour soigner les animaux... Ces initiatives sont celles des agriculteurs qui font évoluer leurs métiers et leurs techniques d'exploitation afin de protéger l'environnement, les milieux naturels et la santé des consommateurs. Elles ont été rendues possibles grâce à leur implication personnelle et grâce à l'intégration de ces nouvelles pratiques dans leur plan de gestion et leur modèle économique.

Collectivement interpellés par les citoyens, les consommateurs et les pouvoirs publics sur leurs modes de production et d'exploitation, les agriculteurs continuent de répondre aux évolutions sociétales et portent l'ambition d'un « contrat de solutions ».

Ce contrat, associant une trentaine d'organisations agricoles et de recherche, intègre toutes les productions, tous les territoires et toutes les filières. Il vise à développer l'innovation, le déploiement, le conseil, la formation et l'adoption des alternatives de protection des cultures afin de répondre concrètement aux attentes sociétales sur l'utilisation des produits phytosanitaires, tout en garantissant la productivité, la compétitivité et la rentabilité de la Ferme France. Avec ce « contrat de solutions », les agriculteurs français souhaitent être pleinement acteurs de la construction de modèles pour sortir des interdictions et porter les performances économique, sociale, environnementale et sanitaire des exploitations et des filières agricoles.

Dans ce contrat conséquent, plus de 250 solutions d'avenir ont d'ores et déjà été identifiées parmi les pratiques agronomiques, le numérique, le biocontrôle, l'amélioration des plantes et l'innovation variétale, les démarches de filière, etc. Il nous semble important que l'Etat puisse s'engager avec la profession agricole sur ce « contrat de solutions » qui doit être gagnant pour toutes les parties, pour la compétitivité de l'agriculture française, fleuron de l'économie nationale, pour l'environnement et la santé. Nous attestons que les agriculteurs sont prêts à le présenter au Gouvernement et à le mettre en œuvre. Nous avons demandé si l'Etat est prêt à accompagner la démarche ambitieuse ?

## Opportunité de la création du métier d'infirmier de pratique avancée



© pixabay.com

Interpellée par l'Ordre des infirmières de la Marne et des Ardennes, j'ai questionné la ministre de la santé sur l'éventuel intérêt de la création du métier d'infirmier de pratique avancée. La loi du 26 janvier 2016 de modernisation du système de santé définit déjà le cadre légal de l'exercice de la pratique avancée. Le Parlement y a défini les périmètres d'exercice des professionnels de santé en créant de nouveaux métiers en santé de niveau intermédiaire. Ainsi, les infirmiers de pratique avancée se sont vu reconnaître des compétences plus étendues (prescription, renouvellement, adaptation des traitements, réalisation d'actes...) moyennant une formation complémentaire. J'ai demandé à Agnès BUZYN quelle est sa position sur la pratique avancée infirmière, sur l'étendue des missions définies par le Parlement et sur les raisons de la non publication du décret.



## Avenir de la répartition pharmaceutique en France



© pixabay.com

J'ai attiré l'attention de la ministre de la santé sur l'avenir de la répartition pharmaceutique en France et sur la pérennité de son modèle économique. Ces entreprises effectuent une véritable mission de service public en approvisionnant les pharmacies en médicaments sur l'ensemble du territoire, à la ville comme dans les villages, permettant à chaque Français un accès égal à la médication ; et ce, grâce à une logistique adaptée aux besoins des patients. Déséquilibré par 10 ans de décisions gouvernementales, le modèle économique de ces entreprises est aujourd'hui mis à mal et inquiète sérieusement les établissements, leurs salariés et leurs représentants syndicaux. La Ministre a reçu ces acteurs de la santé en février dernier. Je lui ai demandé quelles sont les réformes envisagées pour ce secteur, quel est le calendrier de travail et surtout quelles sont les mesures envisagées par le Gouvernement pour assurer le maintien de ces entreprises et la pérennité de leur modèle économique en parallèle d'un approvisionnement en tout point du territoire.

---

## DANS LA MARNE

---

### Parcours René Lalique à Aÿ-Champagne



© D.R.

Le maître de l'Art Nouveau et de l'Art Déco, grand artiste du verre est né dans la Marne le 6 avril 1860 à Aÿ. Un parcours met à l'honneur le natif agéen et rend hommage à cet artiste-artisan verrier. Bijoux, flacons de parfum, vases et toutes ses créations laissent une empreinte unique dans le monde entier. L'entreprise qu'il créa en Alsace en 1921 fonctionne toujours et continue de faire rêver les collectionneurs internationaux. Le 6 avril dernier, aux côtés du maire Dominique LEVEQUE, j'ai participé à l'inauguration de ce circuit original accompagnée de nombreux élus et personnalités, tels qu'une délégation de la commission des affaires culturelles et éducatives du Conseil départemental, des maires de la Communauté de communes et de Philippe RICHERT, ancien Président de la région Grand-Est, qui a vu la création du seul musée Lalique de France « L'Imaginaire Lalique » à Wingen-sur-Moder, ville de l'unique manufacture de la marque. Un « banc à selfie avec René », des stations d'interprétation vantant l'art de René Lalique et sa vie jalonnent les rues d'Aÿ. Une application dédiée a été créée avec une fonction « réalité augmentée ». Bravo aux élus d'Aÿ pour cette magnifique réalisation qui sera rapidement un incontournable de la cité !

## Rencontre FDSEA de la Marne



© pixabay.com

Lundi 9 avril, j'ai répondu à l'appel des représentants agricoles de la Marne inquiets des discussions en cours pour l'examen du projet de loi « pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine et durable ». Ils partagent l'ambition d'une agriculture compétitive, respectueuse de l'environnement et pour la santé. Malgré tout, il faut que les mesures votées par le Parlement soient empreintes de réalité et de faisabilité techniques, d'une part et permettent à la Ferme France de rester performante face à la concurrence des autres pays, notamment européens, d'autre part. Les agriculteurs entendent que la promesse présidentielle de ne pas « surtransposer les normes communautaires » soit respectée et que la profession soit associée aux décisions qui concernent leurs métiers. Je reste mobilisée pour soutenir une agriculture française moderne, durable et compétitive se donnant les moyens partagés de sa transition.

## Les Vignerons de Champagne en AG



© D.R.

Le Syndicat Général des Vignerons avait donné rendez-vous à l'ensemble de la Champagne à Epernay pour son assemblée générale. Après les traditionnels rapports (moral, financier, activités), Maxime Toubart, président et Emmanuel Mannoury, Secrétaire Général ont partagé le micro avec Philippe Chalmin, historien et économiste. Ce spécialiste des marchés des matières premières n'a pas laissé le public indifférent par son exposé provocateur et sa vision personnelle et positive de l'avenir de la Champagne. Les membres du Conseil d'administration ont porté devant les adhérents du Syndicat le projet collectif de la communication Champagne : les vignerons ont accepté de financer ce programme ambitieux de 12 millions d'euros sur 3 ans. Ceci constitue un investissement pour défendre l'appellation Champagne et maintenir son leadership, sa renommée et son image d'excellence dans le monde entier et en France. En chiffres, la Champagne en 2017, ce sont : 307,3 millions de bouteilles expédiées pour un chiffre d'affaires de 4,9 milliards d'euros ; 50% des ventes sont accomplies en France et près de 25% dans l'Union européenne. Le vignoble champenois représente 84,7 millions de bouteilles dont plus de 60% sont expédiées par les récoltants (le reste étant les coopératives). La filière d'excellence de la Champagne est une singularité en France, dans laquelle nous avons la chance de vivre et de travailler et pour laquelle nous sommes fiers. J'étais ravie de participer à cette assemblée générale et j'ai réitéré aux vignerons de la Champagne mon attachement et mon soutien à la profession.

## Portes ouvertes MFR Gionges 2018



© D.R.

Rapporteur du budget de l'enseignement agricole pendant plus de 16 ans au Sénat, je reste toujours attentive à cette formation si particulière et proche de nos territoires ruraux. C'est donc avec plaisir que je me suis rendue aux journées portes-ouvertes de la Maison Familiale Rurale de Gionges, établissement de formation viticole et agricole, le samedi 14 avril dernier. Les élèves et les professeurs présentaient au public leurs formations par alternance stage/école : CAPA Vigne et Vin, Bac Pro CGEVV et CGEA polyculture élevage, BTSA Viticulture-œnologie, etc. Trois jeunes garçons m'ont présenté avec fierté et enthousiasme leurs formations et leurs travaux annuels. Félicitations à tous ces jeunes pour leur parcours de formation !

## Saisine Agence de l'Eau



© D.R.

Interpellée par des élus locaux, j'ai adressé un courrier à François SAUVADET, président du Comité de bassin Seine-Normandie afin de le questionner sur les orientations qui semblent envisagées par l'Agence de l'eau pour les aides attribuées aux collectivités territoriales et aux syndicats de gestion des milieux aquatiques. En premier lieu, il serait envisagé de ne plus apporter de soutien financier aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale ou aux collectivités pour la réalisation de réseaux et d'installations d'assainissement non collectif (ANC). Nos eaux usées nécessitent d'être traitées puis restituées dans le milieu naturel tout en préservant la santé publique et l'environnement. L'ANC constitue la solution technique et économique la mieux adaptée en milieu rural. Il concerne les habitations non raccordées à un réseau public de collecte des eaux usées, soit 15 à 20% de la population française. Il est reconnu comme une solution à part entière, alternative à l'assainissement collectif et au moins aussi efficace. Ces travaux coutent plusieurs milliers d'euros aux propriétaires ; supprimer les aides de l'Agence de l'eau pénaliserait les usagers et retarderait la mise aux normes des habitations, affectant ainsi la qualité de l'eau souterraine et des sols. En second lieu, une décision serait envisagée de ne subventionner les travaux d'entretien des cours d'eau uniquement si ceux-ci sont supérieurs à 20% de la sommes des investissements réalisés annuellement sur le cours d'eau par le syndicat ou la structure gestionnaire. Cette décision aurait un impact considérable sur la pérennité de nombreuses structures qui ne pourraient plus assurer l'entretien nécessaire puisqu'ils n'auraient pas les moyens de porter des investissements. Les travaux d'entretien sont bien souvent préventifs à des travaux lourds et permettent, s'ils sont faits régulièrement, d'éviter des investissements. Ces structures de petite taille assurent, à moindre coût, des missions en faveur de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Par un courrier du 14 mai dernier, François SAUVADET me confirme malheureusement ces orientations prises en raison de la contribution de l'Agence à l'effort de redressement des comptes publics. Pour l'ANC, les réflexions portent sur le ciblage des aides aux communes dont les rejets peuvent avoir un impact bactériologique sur les zones de baignade ou conchylicoles ; bénéficiant d'un captage en eau potable ; ou situées en tête de bassin. Il m'informe également qu'en matière d'alimentation en eau potable et pour tenir compte de la situation de la ruralité, pour la première fois une enveloppe financière dédiée à la lutte contre les fuites dans les réseaux de distribution. Ce sont aujourd'hui des pistes de travail, aucune décision ne semble prise même si la direction est donnée.

## France 3 Reims



© France Télévisions

Quelques mois après la fusion administrative de nos régions françaises, les différents organismes et associations s'adaptent à ces nouvelles architectures et ajustent leur fonctionnement et leur organisation. Les antennes régionales de France Télévision, au premier rang duquel, le service télévisuel de France 3, modifient leurs structures et concentrent parfois leurs moyens. Si une telle évolution peut facilement s'entendre dans des régions à dominante culturelle homogène comme la Normandie par exemple, il sera plus compliqué à la légitimer dans une région plus vaste comme le Grand-Est avec des particularités régionales plus variées. En effet, il est évoqué la disparition de l'antenne « champardennaise » de France 3 Grand-Est dont les équipes sont basées à Reims. Il ne faut pas que la réorganisation administrative gomme une partie du territoire régional. La Champagne et les Ardennes pourraient être lésées dans une combinaison où les équipes seraient basées à Strasbourg ou à Metz. La proximité qui détermine l'identité de France 3 ne doit pas disparaître. J'ai adressé un courrier à Catherine MORIN-DESAILLY, présidente de la commission de la Culture au Sénat et impliquée dans l'audiovisuel public, afin de me rassurer sur la prise en compte de cette proximité et sur le maintien des équipes de France 3 dans la Marne.

## Une rose – Un espoir 2018



© D.R.

En 2018, les motards marnais ont toujours du cœur ! L'opération intitulée « Une rose – Un espoir » était déployée pour la 5ème année consécutive le 28 avril dernier dans plus de 50 communes autour d'Epernay. Un beau challenge ! Cette année encore, j'ai lancé le départ de cet élan de solidarité à Damery avec la présidente des motards, l'infatigable Maryse GRAU, Brigitte LAVOLE, présidente de la Ligue contre le cancer de la Marne, Cécile OESLICK, maire de Cuchery, Danièle FORTIER, Maire et les élus de Damery. Ce ne sont pas moins de 200 motards qui se sont relayés le samedi et le dimanche pour aborder les passants et donner une rose en échange d'un don de 2€ pour financer la recherche contre le cancer et l'aide aux malades. Félicitations aux habitants qui ont fait un geste contre le cancer par leur don et bravo aux motards qui ont donné leur temps pour lutter contre cette maladie ! Cette année, les fonds récoltés vont être attribués à la prise en charge et au traitement de la douleur pour les malades du secteur de Vitry-le-François, ainsi qu'à une association rémoise qui accompagne et divertit les enfants atteints de leucémie et de cancer.

## Jumelage franco-allemand à Boursault



© D.R.

En 1975, des vignerons allemands d'Essenheim (Rhénanie-Palatinat) sont venus visiter la Champagne. En 1978, le jumelage est créé entre cette ville de l'Allemagne de l'Ouest et les communes champenoises de Boursault, Châtillon-sur-Marne et Festigny ; et cela fait désormais 40 ans. Les maires Thérèse LEBRUN-DAVID, José PIERLOT et Gérard CALLOT ont ainsi donné rendez-vous au château de Boursault pour fêter l'évènement. C'est avec grand plaisir que j'ai participé à cet anniversaire festif ! Il faut maintenir ce lien entre les peuples qui, permet des échanges touristiques et économiques, et qui forge l'ouverture d'esprit. Bravo à tous les élus et les bénévoles pour la réussite de cet évènement.

### CONTACTS

#### AU SÉNAT

Jonathan RODRIGUES  
Tél. : 01 42 34 24 88  
f.ferat@senat.fr

#### DANS LA MARNE

Lucile CRETON  
Tél. : 03 26 58 15 23  
francoise.ferat@orange.fr

[senateur-ferat.org](http://senateur-ferat.org)

[unioncentriste-senat.fr](http://unioncentriste-senat.fr)

